

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

CMH - Centre Maurice Hauriou pour la
recherche en droit public

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :

UP Cité - Université Paris Cité

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D



Au nom du comité d'experts¹ :

Stéphane Manson, Président du comité

Pour le Hcéres² :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

^{1, 2}: En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres .

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président :	M. Stéphane Manson, La Rochelle Université
Experts :	M. Sébastien Bernard, Université Grenoble Alpes - UGA Mme Corinne Leveleux-Teixeira, université d'Orléans Mme Elodie Saillant-Maraghni, Unicaen - Université de Caen Normandie

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

Mme Catherine Marie

REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

Mme Anne-Paule Roqueplo, vice-présidente Recherche de l'Université Paris Cité
Mme Stéphanie Smadja, vice-doyenne Valorisation de la recherche, plateformes de recherche de la Faculté « Sociétés et Humanités » de l'Université Paris Cité
Mme Muriel Maurice, Directrice du pôle Recherche de la Faculté « Sociétés et Humanités de l'Université Paris Cité, en tant qu'observatrice.

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public
- Acronyme : CMH
- Label et numéro : URP 1515
- Composition de l'équipe de direction : M. Bruno Daugeron, Directeur ; Mme Anne-Thida Norodom, Directrice adjointe

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

p_panels scientifiques de l'unité

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Dès sa création en 1986, le Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public (CMH) s'est donné pour ambition de fédérer l'ensemble des enseignants-chercheurs en droit public et en science politique en poste au sein de l'UFR Droit, Économie, Gestion. Tel est aujourd'hui encore le cas. Pareille configuration explique le profil généraliste de l'unité : des recherches y sont conduites dans la quasi-totalité des branches du droit public, incluant ponctuellement la contribution et l'éclairage de la science politique.

Au cours de la période évaluée (2017-2022), la recherche est formellement structurée en cinq axes qui reflètent à la fois la vocation généraliste du CMH mais aussi l'existence de thématiques plus spécialisées, travaillées par les chercheurs de l'unité depuis plusieurs décennies. Ainsi en est-il des trois premiers axes — 1/« Droit et religion » ; 2/ « Droit et géopolitique du monde arabe » ; 3/ « Marché de l'énergie et droit du développement durable » —, au contraire des deux axes suivants qui marquent clairement l'orientation généraliste du CMH : 4/« Gouvernance et gestion publique » ; 5/ « L'État dans l'Europe et la globalisation ».

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Centre Maurice Hauriou (CMH) est localisé sur le site de l'UFR Droit, Économie, Gestion (10 avenue Pierre Larousse 92440 Malakoff), aujourd'hui composante de la Faculté « Sociétés et Humanités » au sein de l'Université Paris Cité qui a notamment regroupé l'Université Paris V Descartes auquel il appartenait. Créé en 1986, le CMH a été dirigé pendant deux décennies par le Doyen Jean-Pierre Machelon (1990-2010), puis par le Pr Michel Degoffe jusqu'en 2019. Depuis, le Pr Bruno Daugeron et la Pr Anne-Thida Norodom assurent respectivement la direction et la direction adjointe de l'unité.

Sur le plan matériel, l'unité partage avec l'ED 262 un étage du bâtiment où elle est installée. Elle dispose de deux bibliothèques, une grande qui sert aussi de salle de réunion et une petite, où les revues juridiques sont mises à disposition, ainsi que d'un espace de détente. Les membres de l'unité se voient également affectés six bureaux.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Intégré à l'une des douze composantes (la composante « Droit, Économie, Gestion ») de la Faculté « Sociétés et Humanités » de l'Université Paris Cité, le Centre Maurice Hauriou (UPR 1515) a pour environnement immédiat l'Institut d'histoire du droit (IHD. UPR 2515), le Centre de droit des affaires et de gestion (Cedag. UPR 1516) et l'Institut Droit et Santé (IDS. UMR 1145). Le CMH est intégré à l'École doctorale « Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion » (ED n° 262) qui fédère six unités de recherche (outre le CMH lui-même et les trois unités précitées, sont également intégrés à l'École Doctorale, le Laboratoire interdisciplinaire de recherche appliquée en économie de la santé : Liraes UPR 4470) et l'Équipe Etres (Éthique appliquée au domaine de la santé. UMR1138).

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	16
Maîtres de conférences et assimilés	12
Directeurs de recherche et assimilés	1
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	0
Sous-total personnels permanents en activité	29
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	5
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	94
Sous-total personnels non permanents en activité	99
Total personnels	128

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non-tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
AUTRES	28	1	0
Total personnels	28	1	0

AVIS GLOBAL

Le Centre Maurice Hauriou (CMH) constitue une unité de premier plan dans le paysage national de la recherche juridique. Il a opportunément choisi de maintenir une activité de recherche généraliste de très grande qualité en droit public, en parfaite adéquation avec les compétences nationalement reconnues de ses membres. Pareille option généraliste n'est pas exclusive du maintien bienvenu de certains axes forts de recherche, historiquement portés par l'unité (droit et religion, institutions et sociétés du Monde Arabe). Le CMH a disposé de ressources financières stables au cours de la période examinée, estimées comme suffisantes par ses membres. Ces ressources ont été substantiellement abondées la dernière année (2021) par l'obtention d'un projet ANR : projet Senior - « Social protection for ageing migrants in a globalized world ». Ce projet Senior vise à apporter une vision juridique unique de l'émergence de normes et de concepts dans les systèmes juridiques nationaux, régionaux et internationaux susceptible de s'attaquer aux difficultés spécifiques liées aux droits à pension des migrants, pleinement en ligne avec la stratégie de développement durable des Nations Unies. Un effort bienvenu d'institutionnalisation de la gouvernance a été fourni au cours de la période évaluée. Il aboutit aujourd'hui à trois réunions régulières de l'assemblée générale de l'unité chaque année, ainsi qu'à la formalisation d'un conseil de laboratoire. Au-delà, les interactions informelles entre les membres de l'unité permettent au CMH de former une communauté de chercheurs très soudée.

En regard, l'absence d'un personnel d'appui permanent à la recherche constitue un handicap majeur pour le CMH et le freine considérablement dans la définition de ses objectifs et la réalisation de ses ambitions. La question est posée depuis 2018 alors même que le support d'emploi est disponible, sans toutefois pouvoir être pourvu de façon pérenne. La situation s'est encore dégradé par rapport à la période d'évaluation précédente et franchie désormais le seuil de l'intolérable puisqu'elle conduit explicitement des chercheurs à renoncer au montage de certains projets,

Le CMH est une unité extrêmement attractive, grâce au rayonnement de ses membres (responsabilités de sociétés savantes) et à la grande qualité de sa production scientifique, reconnue au sein de la communauté

académique des juristes. La production scientifique du CMH est à la fois riche (1500 notices déposées sur HAL au cours de la période évaluée), substantielle (elle inclut de nombreux travaux d'analyse théorique et approfondie des grands domaines du droit public) et de grande qualité (elle trouve un écho fréquent dans la communauté juridique). Elle couvre la quasi-totalité du spectre disciplinaire du droit public et emprunte à l'ensemble des modalités de diffusion de la recherche dans la communauté scientifique des juristes : articles et chroniques (350) ; directions d'ouvrages, ouvrages individuels et manuels (43) ; chapitres d'ouvrages (186) ; organisation et publication de colloques, journées d'étude et séminaires, contributions à des colloques (120) ; fascicules encyclopédiques et entrées de dictionnaires (49). La production de l'unité est diffusée par des supports (revues les plus connues en droit public) et éditeurs de renom, réputés pour leur haut niveau d'exigence scientifique (CNRS ; Dalloz ; LGDJ ; Pedone ; PUF ; Institut Louis Joinet ; Bruylant). Par ailleurs, le CMH contribue à la réalisation ainsi qu'à la diffusion de la revue *Société, droit, religion*, éditée par le CNRS (et dirigée par l'un des membres de l'unité) qui s'impose comme revue de référence en la matière.

Ainsi qu'en témoigne le portfolio produit par l'unité, la recherche individuelle des membres du CMH n'éclipse pas la production très régulière d'ouvrages collectifs de haute tenue, incluant les contributions d'un nombre important de chercheurs du CMH (par exemple : C. Boutin, B. Daugeron et F. Rouvillois [dir.] : *Contre le gouvernement des juges ?* éd. du Cerf. 2022 ; D. Dero-Bugny et A. Cartier-Bresson [dir.] : *Les réformes de la Cour de justice. Bilan et perspectives*. Bruylant. 2020 ; M. Chouquet et J. Motte-Baumvol [dir.] : *Les ports maritimes face aux défis du développement durable*. IFDJ 2021). La production scientifique de l'unité est répartie de façon relativement homogène entre la quasi-totalité de ses 29 membres. Elle apparaît également équilibrée entre les cinq axes de recherche. Ainsi constituée, la production scientifique de l'unité, dont la qualité doit encore être soulignée, laisse néanmoins une impression de dispersion thématique, nuisible à l'affirmation d'une identité collective claire.

Le centre Maurice Hauriou a tissé des relations régulières et fructueuses avec des établissements universitaires étrangers et s'est attaché à développer une politique d'accueil dynamique en direction de professeurs invités, des jeunes chercheurs et des dispositifs très complets de formation et d'accompagnement des doctorants. Pour autant, une grande partie de cette attractivité repose sur les relations personnelles des membres. Les relations internationales en particulier pourraient faire l'objet d'une formalisation pérenne par le biais de conventions de partenariat.

Plusieurs membres du CMH sont régulièrement sollicités en France (Cour des comptes, Assemblée nationale, Inspection des finances) ou à l'étranger (Commission européenne, Conseil de l'Europe, ONU : conférence sur le climat, Brésil) pour des missions d'expertise qui prennent des formes variées (auditions, rapports, évaluations...) On note cependant l'absence d'interactions formalisées avec les acteurs publics nationaux ou territoriaux (associations d'élus, collectivités territoriales) ainsi qu'avec le monde de la justice. Par ailleurs, les thèses sur dispositif Cifre pourraient être développées (une seule obtenue pour la période évaluée).

La période évaluée révèle la complexité des relations institutionnelles entre le CMH, la Faculté Sociétés et Humanités et l'Université Paris Cité, notamment à la suite de la création de l'établissement public expérimental en 2019. Un sentiment de méconnaissance réciproque, d'éloignement, voire d'extériorité domine. Il mériterait d'être dissipé par un effort conjoint de considération, de reconnaissance et de travail en commun.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Le rapport d'évaluation 2018 recommandait l'engagement d'une réflexion relative à la délimitation des cinq axes de recherche, pour un surcroît de clarté et de visibilité de l'organisation de la recherche, mais aussi pour une affirmation plus contrastée de son identité. À juste titre, le rapport prenait acte de la difficulté de cette entreprise de classification pour une unité résolument généraliste. Au cours de la période évaluée, l'unité n'a pas modifié la présentation formelle de sa recherche. Les cinq axes demeurent inchangés, autant que leurs intitulés. Une réflexion est néanmoins en cours, tendant vers une évolution des intitulés, qui paraît de nature à maintenir l'adéquation la plus étroite possible entre les axes et les forces de recherche en présence.

Le rapport d'évaluation 2018 appelait également l'attention sur l'absence de coopération avec les autres unités de recherche du domaine juridique sises dans l'environnement institutionnel immédiat du CMH. Des coopérations et participations croisées interindividuelles se sont mises en place de *facto* mais sans traduction formelle sur les plans collectif et institutionnel.

De même, les interactions avec les milieux socio-économiques ont été considérablement renforcées et une attention particulière a été accordée à la place et à la formation des doctorants.

Enfin, le rapport de 2018 invitait l'unité à se doter d'une organisation plus formelle, ce qu'elle a fait. Deux à quatre assemblées générales se réunissent chaque année pour débattre de la politique scientifique. En outre, depuis 2020, l'unité s'est dotée d'un conseil de laboratoire ouvert aux différentes catégories qui concourent à la vie de l'unité (1 professeur, 1 maître de conférences, 1 représentant des doctorants, un assistant de recherche, lorsque le poste est pourvu).

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Le Centre Maurice Hauriou a opportunément choisi de maintenir une activité de recherche généraliste de très grande qualité en droit public, en parfaite adéquation avec les compétences reconnues de ses membres, dont elle soutient les initiatives individuelles autant que collectives. Aucun élément ne permet toutefois d'apprécier l'adéquation de ces objectifs avec la politique scientifique de l'Université Paris Cité, qui ne démontre pas d'intérêt manifeste pour le champ des études juridiques.

Appréciation sur les ressources de l'unité

Le CMH a disposé de ressources financières stables au cours de la période examinée, sauf la dernière année où une augmentation sensible peut être relevée. Elle s'explique en partie par l'effet positif résultant de l'obtention d'un projet ANR par l'une de ses membres.

L'absence d'un personnel d'appui permanent à la recherche constitue un handicap majeur pour le CMH et le freine considérablement dans la définition de ses objectifs et la réalisation de ses ambitions. La situation s'est encore dégradée par rapport à la période d'évaluation précédente et franchit désormais le seuil de l'intolérable, freinant les enseignants-chercheurs dans la conception, le dépôt et la gestion de leurs projets.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Un effort bienvenu d'institutionnalisation de la gouvernance a eu lieu au cours de la période (réunions régulières de l'AG, formalisation d'un conseil de laboratoire).

Le fonctionnement de l'unité souffre énormément de l'absence quasi permanente d'un personnel d'appui à la recherche.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le cap d'une activité de recherche généraliste en droit public est opportunément maintenu par l'unité depuis sa création en 1986. Il est en parfaite adéquation avec les profils variés des chercheurs qui la composent et met en valeur la diversité, mais aussi la grande qualité de leurs productions scientifiques, individuelles autant que collectives. L'option généraliste, assumée à juste titre par l'unité, n'est pas exclusive du maintien de thèmes emblématiques contribuant à sa renommée (droit et religion ; droit et géopolitique du monde arabe) ou de l'exploration, par des travaux collectifs, de questionnements sociétaux plus transversaux (par exemple : développement durable ; regroupement des collectivités ; gouvernement des juges).

L'organisation formelle de la recherche en cinq axes (1. « Droit et religion » ; 2. « Droit et géopolitique du monde arabe » ; 3. « Marché de l'énergie et du développement durable » ; 4. « Gouvernance et gestion publique » ; 5. « L'État dans l'Europe et la globalisation ») témoigne de ce double choix : un parti généraliste (axes 4 et 5) combiné au maintien de thèmes plus spécialisés (les axes 1 et 2 surtout ; et l'axe 3 dans une moindre mesure). Ainsi conçu, l'affichage confine sans doute à la stratification, mais l'évolution annoncée de sa formulation apparaît de nature à lui conférer un surcroît de clarté.

Points faibles et risques liés au contexte

L'adéquation des objectifs scientifiques du Centre Maurice Hauriou avec la politique scientifique de l'Université Paris Cité n'apparaît pas clairement faute pour l'établissement de faire explicitement apparaître des objectifs précis en sciences humaines et sociales, et particulièrement dans le domaine juridique (mis à part en droit de

la santé). Depuis la création, en 2019, de l'établissement public expérimental « Université Paris Cité » — dominé par les sciences exactes et les thématiques scientifiques de la santé — le domaine juridique est dilué dans un vaste ensemble (la Faculté « Sociétés et humanités ») au sein duquel il a perdu en visibilité. Insuffisamment développées, les interactions entre le CMH et les unités de recherche de l'établissement n'en ressortent pas revivifiées.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité peut compter sur le travail constant d'une équipe de grande qualité — véritable communauté de recherche — composée de chercheurs aux profils variés dans le champ du droit public (droit interne, droit européen, droit international, science politique), bénéficiant, pour la plupart d'entre eux, d'une forte reconnaissance par la communauté académique du droit public.

Le Centre Maurice Hauriou bénéficie en outre d'une dotation financière annuelle (octroyée par l'Université Paris Cité) dont le montant est objectivement satisfaisant (33 à 38 K€) pour une unité de pareille dimension. Ce montant, est, au demeurant, estimé comme tel par la direction de l'unité elle-même.

En outre, l'obtention récente d'une ANR « Jeunes chercheurs » a augmenté le montant des ressources propres (ANR Senior).

L'organisation et le financement de l'unité lui permettent manifestement de mener à bien ses missions, dans un contexte appréciable de fluidité et d'efficacité.

Points faibles et risques liés au contexte

La question — récurrente — de l'appui administratif apporté à l'unité est posée depuis 2018. Dénoncé de longue date par le Centre Maurice Hauriou, le sujet aboutit à une situation intolérable qui compromet le déploiement d'un certain nombre de projets et d'activités de recherche. En effet, cet appui administratif est manifestement insuffisant puisqu'un seul agent de catégorie B était consacré au soutien administratif de trois unités en droit privé (32 chercheurs), droit public (28 chercheurs) et histoire du droit (8 chercheurs). Plus aucun agent n'occupe ces fonctions depuis mars 2023. Au-delà, l'effet délétère de la crise engendrée par le processus de fusion, en 2019, des trois établissements (les universités de Paris-Descartes, de Paris-Diderot et l'Institut de physique du globe) n'a pas été sans répercussions sur l'activité de l'unité, puisque l'administration de l'ancienne faculté de droit de Malakoff, à laquelle le CMH était rattaché, s'est retrouvée amputée de quinze agents (immobilisés en arrêts maladie).

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité est attentive à mener une politique de recrutement paritaire. Elle s'efforce également d'associer l'ensemble de ses membres, quel que soit leur statut, à son fonctionnement.

Les locaux sont adaptés aux usages et aux besoins de l'unité, avec en particulier deux espaces consacrés à la documentation juridique (ouvrages et périodiques).

Points faibles et risques liés au contexte

La principale faiblesse concerne les ressources humaines qui apparaissent fortement dégradées, et cela d'un double point de vue. En premier lieu, le manque criant d'un personnel d'appui à la recherche engendre une surcharge très importante de travail, notamment pour les responsables du CMH mais aussi pour l'ensemble des chercheurs du centre engagés dans des projets de recherche. En second lieu, des relations dégradées au sein de l'UFR de Droit, Économie et Gestion engendrent un climat délétère. Cette dégradation est due au premier chef à un défaut structurel de personnel et à une mauvaise organisation des services. Ce point a été jugé suffisamment grave pour faire l'objet d'un rapport circonstancié et très alarmant du CHSCT, rapport qui forme la première partie du portfolio transmis par l'unité. La situation est désormais trop altérée pour ne pas avoir des répercussions sur la vie scientifique de l'unité, voire sur la vie personnelle de ses membres. Enfin, la faible place et l'attention médiocre accordées au secteur juridique au sein de l'Université Paris Cité mais aussi dans la

Faculté Sociétés et Humanités ne sont pas de nature à assurer aux enseignants-chercheurs de l'unité le soutien et l'accompagnement qu'ils sont en droit d'attendre de la part de leurs tutelles.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

Le CMH est une unité extrêmement attractive, du fait du rayonnement de ses membres et de la grande qualité de ses productions. Le centre Maurice Hauriou peut en outre s'appuyer sur la revue *Droit, société et religion*, animée par plusieurs de ses enseignants chercheurs. Il a tissé des relations régulières et fructueuses avec des établissements universitaires étrangers et s'est attaché à développer une politique d'accueil dynamique en direction des jeunes chercheurs et des dispositifs très complets de formation et d'accompagnement des doctorants. Pour autant, une grande partie de cette attractivité repose sur les relations personnelles des enseignants-chercheurs. Les relations internationales en particulier pourraient faire l'objet d'une formalisation pérenne par le biais de conventions de partenariat.

- 1/ *L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ *L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ *L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ *L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'attractivité du CMH est indéniable à plusieurs égards.

Elle l'est tout d'abord au regard du rayonnement scientifique individuel de la plupart de ses membres, reconnus et renommés au sein de la communauté scientifique des juristes. De nombreux paramètres en portent témoignage. Ainsi, des membres du CMH exercent des responsabilités éditoriales (notamment la direction de la Revue « Société Droit et Religion », éditée par le CNRS, ou encore celle du Bulletin juridique des collectivités locales), des responsabilités au sein de sociétés savantes (Association française de droit constitutionnel ; Société française des finances publiques ; Société française de droit international ; Fondation Charles de Gaulle), siègent au sein de jurys de prix de thèse (prix de thèse de l'Assemblée nationale), assurent des coopérations avec des chercheurs étrangers (monde arabe), sont récipiendaires de prix et distinctions (prix de thèse ; prix pour publications), ont été invités par des unités de recherche ou universités étrangères (Collège d'Europe à Bruges ; Université d'Oxford ; Universités brésiliennes et colombiennes) ou encore sont invités à siéger au sein de nombreux jurys de thèses.

L'attractivité du CMH est également remarquable du fait de la mise en place d'une véritable politique d'accueil des jeunes chercheurs : animation, par des chercheurs confirmés, de séminaires récurrents à destination des doctorants ; participation des doctorants à la vie institutionnelle de l'unité ; ouverture à leur intention des projets de recherche et de colloques ; accompagnement académique des jeunes docteurs vers la qualification CNU (5 docteurs CMH qualifiés par la section 02 sur la période évaluée). Le CMH accueille également des chercheurs étrangers (5 chercheurs sur la période évaluée : Japon, Italie, Espagne, Russie, États-Unis d'Amérique). Par ailleurs, le CMH a intégré en son sein, trois professeurs et deux maîtres de conférences.

En outre, l'attractivité du CMH est confortée par le succès de l'unité, en 2021, à un appel à projet ANR d'un montant de 264 K€ (projet Senior : *Social protection for ageing migrants in a globalized world*). Ce projet Senior vise à apporter une vision juridique unique de l'émergence de normes et de concepts dans les systèmes juridiques nationaux, régionaux et internationaux susceptibles de s'attaquer aux difficultés spécifiques liées aux droits à pension des migrants, pleinement en ligne avec la stratégie de développement durable des Nations Unies.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Des partenariats ont été développés par le CMH au cours de la période évaluée, avec des unités de recherche françaises et des universités étrangères. Il s'agit encore principalement de collaborations ponctuelles. Le CMH gagnerait en attractivité et en rayonnement par le développement d'interactions plus denses et plus nombreuses avec les unités de recherche de l'Université Paris Cité (ne serait-ce qu'avec les unités du même champ disciplinaire). La formalisation d'accords de coopération scientifique avec des unités et établissements étrangers y contribuerait aussi.

Ce surcroît de coopérations permettrait en outre au CMH de concourir plus fréquemment à des appels à projets, formant un attelage efficace avec d'autres unités.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique du CMH est riche (plus de 1500 notices déposées sur HAL pendant la période évaluée), substantielle et de grande qualité. Elle couvre la totalité du champ du droit public. En outre, cette production est assez bien répartie entre les membres : pratiquement aucun ne reste étranger à l'activité de publication. Pour autant, si des efforts de recherche collective ont donné lieu à la publication d'ouvrages, la part du travail réalisé en commun demeure quantitativement en deçà de l'éclat des productions individuelles.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

- La production scientifique du CMH est à la fois riche (1500 notices déposées sur HAL au cours de la période évaluée), substantielle (elle inclut de nombreux travaux d'analyse théorique et approfondie des grands domaines du droit public) et de grande qualité (elle ne demeure généralement pas sans écho dans la communauté juridique). Elle couvre la quasi-totalité du spectre disciplinaire du droit public et emprunte à l'ensemble des modalités de diffusion de la recherche dans la communauté scientifique des juristes : articles et chroniques (350) ; directions d'ouvrages, ouvrages individuels et manuels (43) ; chapitres d'ouvrages (186) ; organisation et publication de colloques, journées d'étude et séminaires, contributions à des colloques (120) ; fascicules encyclopédiques et entrées de dictionnaires (49). La production de l'unité est diffusée par des supports (revues les plus connues en droit public) et éditeurs de renom, réputés pour leur haut niveau d'exigence scientifique (CNRS ; Dalloz ; LGDJ ; Pedone ; PUF ; Institut Louis Joinet ; Bruylant). Par ailleurs, le CMH contribue à la réalisation ainsi qu'à la diffusion de la Revue « Société, droit, religion », éditée par le CNRS (et dirigée par l'un des membres de l'unité) qui s'impose comme revue de référence en la matière.
- Ainsi qu'en témoigne le portfolio produit par l'unité, la recherche individuelle des membres du CMH n'éclipse pas la production très régulière d'ouvrages collectifs de haute tenue, incluant les contributions d'un nombre important de chercheurs du CMH (par exemple : C. Boutin, B. Daugeron et F. Rouvillois [dir.] : *Contre le gouvernement des juges ?* éd. du Cerf. 2022 ; D. Dero-Bugny et A. Cartier-Bresson [dir.] : *Les réformes de la Cour de justice. Bilan et perspectives*. Bruylant. 2020 ; M. Chouquet et J. Motte-Baumvol [dir.] : *Les ports maritimes face aux défis du développement durable*. IFDJ 2021).

- La production scientifique de l'unité est répartie de façon relativement homogène entre la quasi-totalité de ses 29 membres. Elle apparaît également équilibrée entre les cinq axes de recherche.
- Les chercheurs de l'unité (doctorants, jeunes chercheurs et chercheurs confirmés) ont accès à des séminaires de sensibilisation et de formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique, dispensés au sein de l'école doctorale comme du CMH lui-même.
- Le CMH déploie des pratiques de science ouverte, notamment par le dépôt systématique de notices sur le portail HAL.
- Le lien privilégié de l'unité avec la revue *Sociétés, droit et religion* doit également être porté à son crédit, d'autant qu'il a permis de dynamiser un dense réseau de collaborations internationales (Japon, États-Unis, Belgique).

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

La production scientifique est avant tout l'addition de celles des membres de l'unité : les projets collectifs existent (une dizaine de colloques au cours de la période examinée) mais restent relativement modestes par comparaison avec la production individuelle. Ainsi constituée, la production scientifique de l'unité, dont la qualité doit encore être soulignée, laisse néanmoins une impression de grande dispersion thématique, nuisible à l'affirmation d'une identité collective claire.

En outre, la production scientifique pourrait à l'avenir être ralentie si l'absence de personnel d'appui à la recherche perdurait : d'ores et déjà, les membres de l'unité peuvent hésiter à faire gérer au sein de leur établissement des projets tant leur gestion administrative et financière est compliquée.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Plusieurs membres du CMH sont régulièrement sollicités en France (Cour des comptes, Assemblée nationale, Inspection des finances) ou à l'étranger (Commission européenne, Conseil de l'Europe, ONU : conférence sur le climat, Brésil) pour des missions d'expertise qui prennent des formes variées (auditions, rapports, évaluations...)

On note cependant l'absence d'interactions formalisées avec les acteurs publics nationaux ou territoriaux (associations d'élus, fédérations de collectivités de niveaux différents) ainsi qu'avec le monde de la justice.

1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non-académique.

2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Des membres du CMH sont régulièrement conviés à faire valoir leur expertise à l'occasion d'auditions devant les commissions des assemblées parlementaires nationales, devant la Cour des comptes ou encore, par l'Inspection générale des finances. La diffusion de cette expertise se manifeste encore par la production de notes pour différents ministères ou encore, par des interventions dans la presse et les médias grand public. Des membres de l'unité ont également apporté leur expertise à des institutions européennes (Commission européenne ; Conseil de l'Europe), étrangères (États fédérés du Brésil) ou internationales (ONU : Conférences sur le climat). Enfin, une clinique juridique de droit international public a été créée en 2020 (CLIDIP), dans le cadre du Master de droit international.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Au regard du positionnement scientifique du CMH et de sa notoriété, on peut s'étonner de l'absence d'interactions plus formalisées avec le monde institutionnel public (administrations centrales, directions de ministères), avec celui des collectivités territoriales (associations d'élus, fédérations de collectivités de niveaux différents) ou encore avec celui de la justice (Conseil d'État ; Conseil constitutionnel ; barreaux). En outre, une seule thèse Cifre/ANRT est en cours de rédaction (en partenariat avec *Investances partners sur la finance durable* – Approches juridiques, philosophiques et religieuses), alors même qu'à l'instar de nombreuses autres unités de recherche dans le domaine juridique, le CMH éprouve des difficultés à mobiliser des contrats doctoraux.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

Le CMH réfléchit depuis plusieurs années à la refonte de ses axes. Plusieurs orientations se dessinent : élargissement géographique de l'axe consacré au Monde arabe pour inclure « Les suds », création d'un axe à dimension internationale et européenne ; regroupement des axes sur l'État et la gouvernance dans un axe intitulé « l'État et ses institutions » ou « Responsabilité et évaluation des politiques publiques » ; suppression de la dimension marché de l'énergie dans l'axe « Développement durable » ; éventuelle création d'un axe sur le droit du patrimoine culturel et de l'archéologie

Outre que cette réflexion ne semble pas totalement stabilisée, le CMH se dit conscient du fait que ses axes de recherche correspondent moins à de véritables projets scientifiques qu'à des thèmes inclusifs susceptibles de rassembler tous les travaux individuels de ses membres (page 27 du DAE). Il en résulte une identité scientifique qui peine à être clarifiée. Le CMH doit saisir l'occasion qu'offre la définition d'une trajectoire scientifique pour les cinq prochaines années pour affirmer son identité scientifique, laquelle perdrait à se limiter à n'être que l'unité de droit public généraliste de l'Université Paris Cité. Ainsi la perspective d'un resserrement du nombre d'axes de 5 à 4 (fusion possible des axes 1 et 3) ne peut qu'être encouragée.

Par ailleurs, le CMH envisage de confirmer et développer les candidatures aux appels à projets. Le succès récent de la candidature de l'unité à l'une de ces procédures (AMI 2023-2024 « corporate sustainability strategies in support of culture »), précédé en 2021 du succès au projet ANR Senior (« Social protection for ageing migrants in a globalized world »), projet qui vise à apporter une vision juridique unique de l'émergence de normes et de concepts dans les systèmes juridiques nationaux, régionaux et internationaux susceptibles de s'attaquer aux difficultés spécifiques liées aux droits à pension des migrants, pleinement en ligne avec la stratégie de développement durable des Nations Unies, doivent être perçus comme un encouragement à poursuivre sur cette voie. La volonté de l'unité de cultiver et densifier son réseau international (notamment vers le Québec, le Japon, le Brésil, les pays arabes et africains) apportera une précieuse contribution au rayonnement du CMH. L'unité doit néanmoins prendre garde à stabiliser et consolider ce réseau.

Enfin, dans un registre plus institutionnel (qui n'est évidemment pas sans lien avec les activités de recherche), il apparaît nettement au comité d'évaluation que la trajectoire tracée par l'unité ne peut faire l'économie d'un effort substantiel visant à dissiper le sentiment de méconnaissance, d'éloignement, voire d'extériorité qui caractérise les relations du CMH avec la Faculté *Sociétés et Humanités*, ainsi qu'avec l'Université Paris Cité. L'effort se doit d'être partagé. L'unité doit — ainsi qu'elle a déjà commencé à le faire — continuer à se saisir des occasions de partage et de rencontre avec son environnement de recherche (rencontres entre directions d'unités ; journées *interlab* ; *Les grands débats* de l'Université Paris Cité). Elle peut en outre envisager d'investir plus avant le champ du droit de la santé par le prisme du droit public, afin d'inscrire une part de sa recherche dans les thématiques scientifiques dominantes portées par l'établissement. De leur côté, Université et Faculté *Sociétés et Humanités* s'honoreraient à remplir leur mission en octroyant au champ du droit ainsi qu'au CMH lui-même, un surcroît de considération, d'attention et de soutien, justifié notamment par le grand talent des membres de l'unité autant que par leur rayonnement individuel et collectif.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

La principale difficulté pour l'unité réside dans l'absence quasi permanente d'un personnel d'appui à la recherche. Tant que ce point ne sera pas réglé par l'Université Paris Cité, il apparaîtra difficile d'exiger des efforts supplémentaires de la part du Centre Maurice Hauriou.

Il apparaît également souhaitable que la réflexion sur les axes de recherche aille à son terme, et il peut être opportun d'envisager une réduction du nombre de ceux-ci.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

L'unité doit poursuivre sa politique de développement international en s'efforçant de l'inscrire dans la durée grâce à la conclusion de partenariats plus formalisés (thèses en cotutelle, montage de projets internationaux, intensification des échanges)

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Le travail comme le talent des membres du CMH contribueront sans nul doute à maintenir la haute qualité de la production scientifique de l'unité. Celle-ci gagnerait toutefois à un surcroît de projets collectifs permettant de faire apparaître avec plus d'acuité l'identité du CMH.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

L'unité doit s'efforcer d'institutionnaliser, autant que faire se peut, son expertise avec les acteurs publics au niveau national comme au niveau territorial.

Un plus grand nombre de thèses sur dispositif Cifre pourrait être proposé.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 24 novembre 2023 à 8 h 30

Fin : 24 novembre 2023 à 18 h

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

8 h 30 - 8 h 45 Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs avec le référent technique de l'unité

8 h 45 - 9 h Réunion de démarrage du comité d'experts à huis-clos en présence du conseiller scientifique

9 h - 9 h 5 **Temps de connexion**

9 h 5 - 9 h 35 **1^{ère} Séquence - 30 minutes**

Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité :

- **Bruno Daugeron, directeur**
 - **Anne-Thida Norodom, directrice adjointe**
-

9 h 35 - 9 h 40 **Temps de connexion**

9 h 40 - 10 h 25 **2^{ème} Séquence - 45 minutes**

Entretien à huis-clos avec les représentants des tutelles

Pésentes :

Anne-Paule Roqueplo, VP Recherche

Stéphanie Smadja, Vice-Doyenne « **Valorisation de la Recherche et Plateformes de Recherche** » de la faculté Sociétés & Humanités

Muriel Maurice, Directrice du Pôle recherche, Faculté Sociétés et humanités (observatrice)

10 h 25 - 10 h 35 **Pause**

10 h 35 - 10 h 40 **Temps de connexion**

10 h 40 - 11 h 40 **3^{ème} Séquence - Réunion plénière - 60 minutes - 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses**

11 h 40 - 12 h **Huis-clos comité/CS**

12 h - 13 h 30 - **Pause déjeuner**

13 h 30 - 14 h

4^{ème} Séquence - 30 minutes

Entretien à huis-clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction).

14 h - 14 h 5

Temps de connexion

14 h 5 - 14 h 35

5^{ème} Séquence - 30 minutes

Entretien à huis-clos avec les doctorants et les post-doctorants.

Il est souhaitable de prévoir un ou plusieurs représentants

14 h 35 – 14 h 50 **Pause et huis-clos comité/CS**

14 h 50 – 15 h 20 **6^{ème} Séquence – 30 minutes**
Entretien final à huis-clos avec la direction

15 h 30 – 18 h Entretien à huis-clos du comité d'experts en présence de la conseillère scientifique

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 02 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES



Le Président

Paris, le 12 Janvier 2024

HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Objet : Rapport d'évaluation de l'unité DER-PUR250024294 - CMH - Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public

Madame, Monsieur

L'Université Paris Cité (UPCité) a pris connaissance du rapport d'évaluation de l'Unité de Recherche CMH – Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public.

Ce rapport a été lu avec attention par l'équipe de direction de l'unité, qui a indiqué ne pas avoir de correction à apporter, le doyen de la Faculté Sociétés & Humanités d'UPCité, qui a fait part d'observations d'ordre général et de remarques factuelles (cf courrier du Doyen Sylvain Moutier), par la vice-présidente recherche d'UPCité et par moi-même.

Présidence

Référence

Pr/DGDRIVE/2023

Affaire suivie par
Christine Debydeal -
DGDRIVE

Adresse

85 boulevard St-Germain
75006 - Paris

www.u-paris.fr

Ma remarque est d'ordre général. La description faite dans le rapport d'évaluation de l'environnement institutionnel dans lequel le CMH évolue apparaît biaisée. L'université Paris Cité (UPCité) est une université omnidisciplinaire de recherche intensive labélisée idEx qui résulte de la fusion des universités Paris Descartes et Paris Diderot, aujourd'hui achevée. L'UFR Droit-Économie-Gestion, dont le CMH est une équipe, est rattachée à la Faculté Sociétés et Humanités, comme l'ensemble des unités de recherche du secteur SHS.

L'UPCité abrite 117 équipes de recherche dont les règles de fonctionnement sont fixées à l'échelle de l'établissement. Elle définit clairement sa politique scientifique tout en laissant une totale liberté à ses chercheurs de mener les recherches qu'ils souhaitent. Elle n'est pas responsable du climat qui règne au sein du CMH, ni des difficultés de recrutement auxquelles elle fait face. UPCité reste attentive au CMH et, comme souligné par le Doyen Moutier, met à sa disposition l'ensemble des dispositifs de soutien à la recherche que nous avons mis en place si elle le souhaite.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Édouard Kaminski

Monsieur Sylvain Moutier
Doyen de la Faculté Sociétés & Humanités (SH)
Université Paris Cité
2 rue Valette
75005 Paris

Paris, le 5 janvier 2024

Objet : Retour de la Faculté SH sur le rapport provisoire d'évaluation HCERES du Laboratoire DER-PUR250024294 - CMH - Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public.

Chères et chers Collègues,

Concernant le rapport provisoire d'évaluation HCERES de cette unité (CMH), veuillez trouver ci-dessous le retour de la Faculté SH incluant 1) des observations générales ainsi que 2) des remarques factuelles.

1) Observations générales

Le rapport d'évaluation provisoire comporte un certain nombre d'affirmations dont on ne connaît pas les fondements, et qui, partant, mériteraient d'être véritablement étayées. Elles sont en l'état le reflet d'un point de vue pour le moins biaisé.

P. 6, il est ainsi évoqué *Un sentiment de méconnaissance réciproque, d'éloignement, voire d'extériorité (qui) domine. Il mériterait d'être dissipé par un effort conjoint de considération, de reconnaissance et de travail en commun.*

La « méconnaissance réciproque » est un terme discutable dans la mesure où la Faculté n'a absolument pas le sentiment, pour sa part, de « méconnaître » le CMH. Deux chercheuses de cette unité sont désormais très impliquées au niveau de la Faculté Sociétés et Humanités, l'une d'entre elles en tant que Vice-Doyenne aux Relations internationales et l'autre comme déontologue de la Faculté. De telles nominations contredisent l'idée d'un manque de considération, de reconnaissance et de travail en commun. Par ailleurs, les statuts de notre établissement prévoient la représentation obligatoire de l'UFR DEG dans l'ensemble des instances facultaires, ce qui garantit aux disciplines de participer à la définition de la politique scientifique.

P. 8, il est indiqué *Au-delà, l'effet délétère de la crise engendrée par le processus de fusion, en 2019, des trois établissements (les universités de Paris-Descartes, de Paris-Diderot et l'Institut de physique du globe) n'a pas été sans répercussions sur l'activité de l'unité, puisque*

l'administration de l'ancienne faculté de droit de Malakoff, à laquelle le CMH était rattaché, s'est retrouvée amputée de quinze agents (immobilisés en arrêts maladie).

Le lien entre la fusion et les arrêts maladie des agents ne va pas de soi. Les problèmes rencontrés par l'UFR sont antérieurs à la fusion.

P. 7, il est indiqué *Aucun élément ne permet toutefois d'apprécier l'adéquation de ces objectifs avec la politique scientifique de l'Université Paris-Cité, qui ne démontre pas d'intérêt manifeste pour le champ des études juridiques.* P. 8, il est indiqué *la faible place et l'attention médiocre accordées au secteur juridique au sein de l'Université Paris-Cité mais aussi dans la Faculté Sociétés et Humanités ne sont pas de nature à assurer aux enseignants-chercheurs de l'unité le soutien et l'accompagnement qu'ils sont en droit d'attendre de la part de leurs tutelles.* P. 13, il est indiqué *De leur côté, Université et Faculté Sociétés et Humanités s'honoreraient à remplir leur mission en octroyant au champ du droit ainsi qu'au CMH lui-même, un surcroît de considération, d'attention et de soutien, justifié notamment par le grand talent des membres de l'unité autant que par leur rayonnement individuel et collectif.*

L'insistance avec laquelle le comité souligne ce qu'il croit avoir perçu comme une absence de soutien est inversement proportionnelle aux éléments fournis pour justifier cette affirmation. Il est difficile de savoir ce qui permet d'apprécier l'absence d'intérêt manifeste pour le champ des études juridiques.

Il est important de noter que Le CMH reçoit l'attention et le soutien de la Faculté Sociétés et Humanités au même titre que les 38 autres unités de recherche dont elle a la responsabilité. Par exemple, un projet de prématuration a été accompagné par un personnel du Pôle Recherche, qui en assure également le suivi. De nombreuses possibilités sont offertes à toutes nos unités, notamment la veille scientifique, l'accompagnement pour monter des projets, les AAP internes à la Faculté auxquels toutes les unités sont invitées à répondre. Charge à elles de solliciter la Faculté, et les opportunités sont nombreuses, ce que le comité ne semble pas ignorer (cf. la liste des *occasions de partage et de rencontre avec son environnement de recherche*, p. 13).

2) Remarques factuelles

Le nom de l'université « Paris-Cité » ne comporte pas de tiret et s'écrit ainsi « Paris Cité ». À rectifier p. 1, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 13, 14.

p. 4, il est écrit dans le rapport :

Dès sa création en 1986, le Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public (CMH) s'est donné pour ambition de fédérer l'ensemble des enseignants-chercheurs en droit public et en science politique en poste au sein de la Faculté Droit, Économie, Gestion.

Il n'existe pas de « faculté Droit, économie, gestion » mais une UFR « Droit, économie, gestion », au sein de la Faculté Sociétés et Humanités. Il faudrait donc finir ainsi cette phrase « au sein de l'UFR Droit, Économie, Gestion. »

p. 4, il est écrit dans le rapport :

Le Centre Maurice Hauriou (CMH) est localisé sur le site de la Faculté de droit, d'Économie et de gestion (10 avenue Pierre Larousse 92440 Malakoff), aujourd'hui composante de la Faculté « Sociétés et Humanités » au sein de l'Université Paris-Cité qui a notamment regroupé l'Université Paris V Descartes auquel il appartenait.

Il faudrait écrire : « Le Centre Maurice Hauriou (CMH) est localisé sur le site de l'UFR de droit, d'Économie et de gestion (10 avenue Pierre Larousse 92440 Malakoff) [...] »

p. 15, il est écrit dans le rapport :

Stéphanie Smadja, Vice-Doyenne « Valorisation et Plateformes » de la faculté Sociétés & Humanités.

Réponse de la Faculté

Le titre exact est : Stéphanie Smadja, Vice-Doyenne « Valorisation de la Recherche et Plateformes de Recherche » de la Faculté Sociétés et Humanités.

En vous remerciant de votre attention et en vous priant, chères et chers Collègues, d'accepter mes chaleureuses salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'SM', with a stylized flourish at the end.

Sylvain Moutier
Doyen de la Faculté Sociétés & Humanités

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

